



L'homme politique Jean Crépin Nyamsi pense que Maurice Kamto ne serait pas la bienvenue à la Cour d'appel du Centre ce 15 septembre 2022.

En effet, l'éminent juriste devra revêtir sa robe d'avocat, pour défendre ses camarades du MRC, mis aux arrêts suite aux marches dites pacifiques de 2020. Le leader du MRC va ainsi rejoindre le collectif des avocats de son parti, pour défendre les militants et sympathisants, incarcérés à la Prison centrale de Kondengui à Yaoundé.

Mais au sein de la classe politique, l'idée est très mal reçue. Jean Crépin Nyamsi déconseille Maurice Kamto d'aller plaider le cas des marcheurs du MRC. **« Qu'est ce qui ne va pas avec le professeur Maurice Kamto ? Qui manipule vraiment le Président du MRC? Je déconseille fermement l'avocat reconnu mondialement d'aller plaider le cas des marcheurs du MRC »**, écrit-il.

Dans son argumentaire, Crépin Nyamsi pense que Maurice Kamto au lieu de se rendre dans les prétoires, peut plutôt multiplier les conférences pour mettre en mal le régime RDPC. **« Je suggère au professeur de multiplier les conférences pour mettre en mal le régime RDPC. Je demande au Président Maurice Kamto d'être cohérent dans sa démarche politique. En allant défendre les marcheurs du MRC, il reconnaît de facto l'état de droit au Cameroun »**.

Bien plus, Crépin Nyamsi croit savoir que l'avocat international se fera humilier et perdra ainsi sa crédibilité. « ***Le Président Kamto va se faire humilier par les petits avocats du gouvernement et perdra en crédibilité. Le procès du 15 septembre est un piège que le Président Kamto, homme politique doit automatiquement éviter*** ».

Rappel, une centaine de militants duMRC qui avaient été arrêtés avant et après des manifestations pacifiques en septembre 2020, sont toujours incarcérés dans les prisons de Yaoundé, Douala et Bafoussam. Jugés et condamnés par le tribunal militaire. Ils avaient été arrêtés dans le cadre des marches dites pacifiques, organisées pour exiger, entre autres la résolution pacifique de la crise sociopolitique dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la révision consensuelle du système électoral afin de garantir des élections libres et transparentes, ou encore l'audit des fonds dépensés dans la préparation de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), qui s'est finalement déroulée début 2022.